

Coordination Asile Vaud

(Lausanne, Riviera, Payerne, Nord-Vaudois,
Chablais, la Côte, Vallée de Joux)

Case postale 5744

1002 Lausanne

Lausanne, le 7 février 2008

Concerne : Demande de soutien financier pour une famille déboutée de l'asile.

Madame, Monsieur,

La famille F. est en Suisse depuis plus de cinq ans maintenant. Elle a été contre toute justice "rejetée" dans la catégorie des NEM (Non Entrée en Matière).

Protégée par la Coordination Asile, cette famille a passé plusieurs mois dans les refuges mis à disposition par les églises. Depuis la fermeture des refuges, toujours en danger d'arrestation, la famille F. a été hébergée dans un centre paroissial dans des conditions de logement difficiles, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer sur leur état psychologique, en particulier pour la petite fille, âgée maintenant de 5 ans.

Au mois de mai 2007 la Coordination Asile a estimé que la situation ne pouvait pas durer plus longtemps et a loué pour eux un appartement, dont le loyer est de Fr. 1210.- plus des frais d'électricité d'environ Fr.100.- par mois. Des membres de la Coordination ont contribué bénévolement depuis le mois de mai au paiement d'une part importante du loyer et continuent à le faire. Il reste cependant un prêt privé d'environ Fr. 4'000.- à rembourser pour 2007.

Madame F. ainsi que la petite fille reçoivent actuellement l'aide d'urgence, tandis que Monsieur F., considéré comme clandestin et interdit de travail, ne reçoit aucune aide. Leurs ressources financières sont donc en dessous du minimum vital et ils ne peuvent absolument pas contribuer au paiement du loyer.

Entre temps le canton de Vaud a finalement accepté de transmettre le dossier de cette famille à Berne dans le cadre de l'article 14. Le Canton est donc favorable à l'octroi d'une permis stable. Nous attendons la réponse des autorités fédérales mais nous avons bon espoir que celle-ci sera positive, ce qui permettra bientôt à la famille d'assurer elle-même les frais de logements et autres.

Nous sommes convaincus que l'investissement fait pour améliorer les conditions de logement, et donc de vie, de la famille F, se justifie en constatant l'effet positif que ce changement a eu sur toute la famille et en particulier sur leur fille.

Nous souhaitons poursuivre notre engagement envers cette famille et nous vous serions reconnaissant-e-s de bien vouloir y contribuer en versant un don à la CAL avec le bulletin de versement ci-joint, mention "*participation loyer appart. famille F.*"

Au nom aussi de la famille F, nous vous remercions à l'avance pour votre soutien et nous vous adressons nos meilleures salutations.



Graziella de Coulon

Coordination Asile Vaud



Michèle Gay Vallotton

Marraine de la famille F